



ARRÊTÉ N° M_AR2401_025

**Modification n° 61 arrêté permanent du
23/01/2017**

**Réglementant le stationnement rue des
Grainetiers**

SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Yannick LE COQ, Adjoint au Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213,

VU le Code de la route,

VU l'Arrêté Municipal du 23 janvier 2017, modifié et complété, réglementant à titre permanent la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Montivilliers.

CONSIDÉRANT

- que pour garantir la sécurité générale, il s'avère nécessaire de procéder à la mise à jour de la réglementation en matière de stationnement.
- qu'il est nécessaire de faciliter le stockage des containers pour permettre au service collecte des déchets de travailler en toute sécurité.

ARRÊTE

Article 1 : l'article 8 – STATIONNEMENT – B) dispositions particulières – est modifié ainsi qu'il suit :

- Le stationnement est interdit devant le 6 rue des grainetiers sur 1 emplacement, pour permettre le stockage des containers de l'immeuble Habitat 76 et ainsi améliorer la collecte des déchets.

Article 2 : Cette mesure sera exécutoire dès la mise en place de la signalisation par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérécours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Yannick LE COQ

Adjoint en charge du cadre de vie et des
espaces publics

